



P 2077

ID 5477

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 24 novembre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2077 – Abolition du port du masque pour les personnes vaccinées ou guéries du Covid-19

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 17 novembre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2077 est irrecevable, car le régime du CovidCheck s'applique dans la restauration et permet tant aux clients qu'au personnel de ne plus porter de masque. Si un employeur devait quand même exiger le port du masque de la part de ses salariés, l'affaire relève du domaine du droit du travail et donc de la compétence des tribunaux du travail.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés